

Observatoire des Mortalités et Affaiblissements de l'Abeille mellifère - Région Bretagne

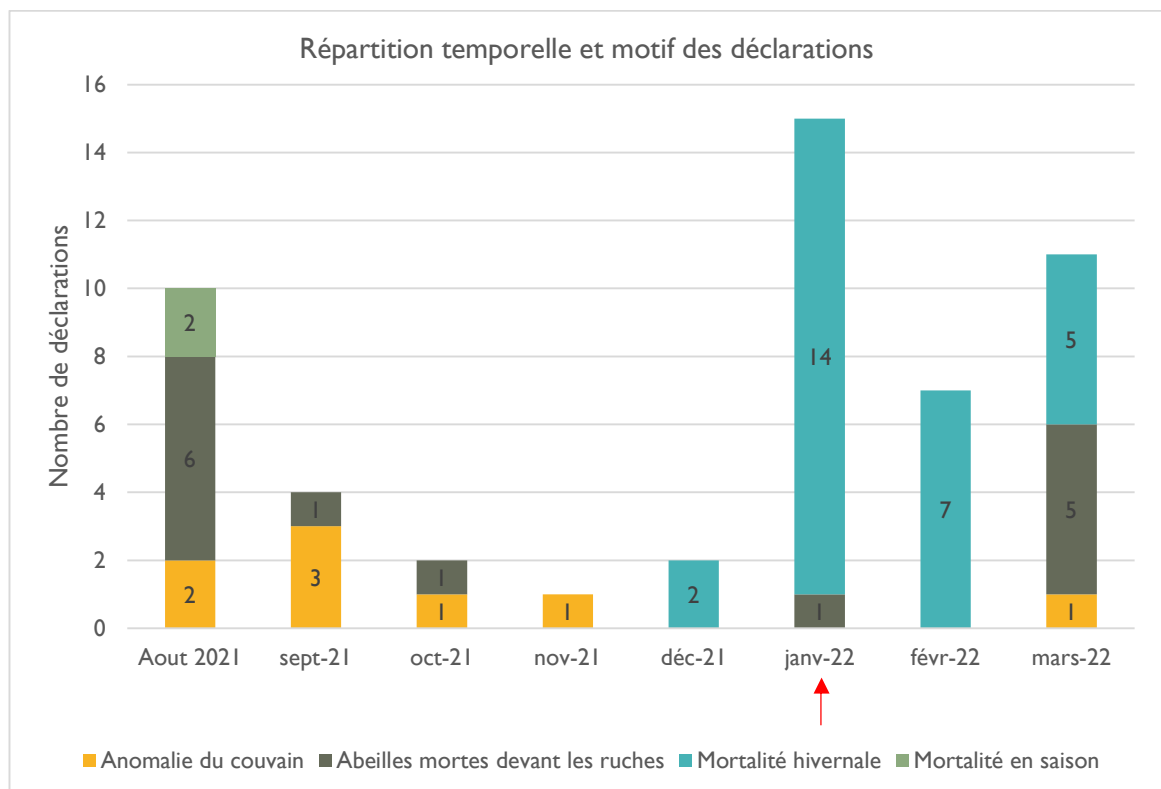


BILAN DU 1^{er} AOÛT 2021 AU 31 MARS 2022

Avec l'effectivité de la saisie en ligne des données récoltées par les répartiteurs et les investigateurs dans le cadre du dispositif et l'arrivée de l'animatrice nationale Emilie Delmar, nous pouvons désormais effectuer des bilans réguliers. Nous avons décidé d'en faire un à la fin mars qui concernera toute la saison d'hivernage, puis un autre à la fin juin pour la période du printemps et enfin un troisième à la fin juillet correspondant à la fin de la miellée d'été.

Entre le 1^{er} août 2021 et le 31 mars 2022, **52 déclarations** ont été enregistrées : 50 par des apiculteurs amateurs (Moins de 50 colonies) et 2 par des apiculteurs professionnels (200 colonies ou plus).

Répartition temporelle et motif des déclarations enregistrées :

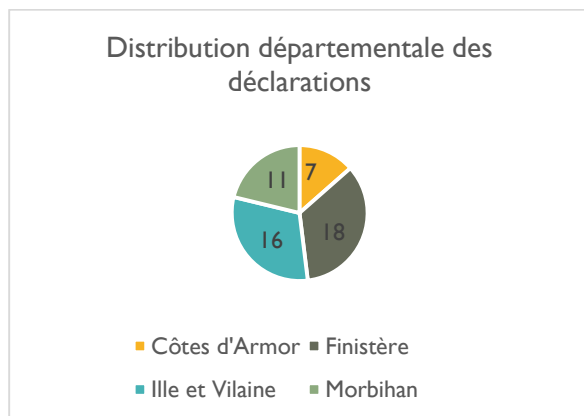


La flèche rouge correspond à l'appel à déclarer que nous avons envoyé le 19 janvier 2022 à tous les apiculteurs ayant donné l'autorisation à la DGAI d'utiliser leur adresse mail à des fins de communication, lors de la déclaration annuelle de leurs ruchers. Cet appel à déclarer a fait suite à quelques investigations sur des mortalités hivernales très



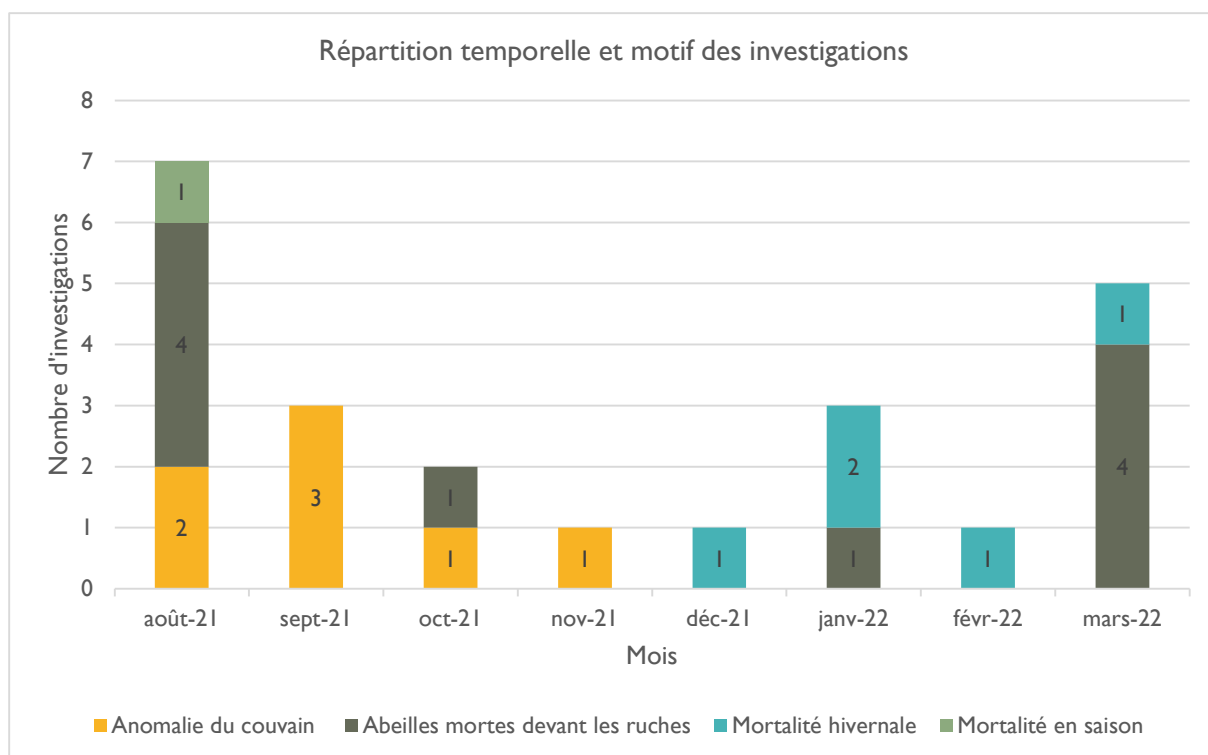
importantes, non explicables uniquement par une gestion de Varroa défaillante. Cet appel avait pour objectif d'éviter des déclarations trop tardives rendant difficile la récolte de données fiables.

Distribution départementale des déclarations enregistrées :



Tous les départements sont concernés avec tout de même une plus faible participation du département des Côtes d'Armor.

Répartition temporelle des investigations réalisées :



Bilan des investigations de l'automne 2021 :

Au mois d'août, les risques d'intoxication sont très faibles étant donné le peu de traitements réalisés dans les champs. Étant donné la diversité des gestions de Varroa mises en place dans les ruchers, les niveaux d'infestation par ce parasite peuvent être très importants dans certains

ruchers, de même que les virus. Les 4 investigations sur les cas d'abeilles mortes devant les ruches concluent à des co-infections virales très importantes avec une dominante soit du CBPV soit du DWV-B. Le cas du mois d'octobre résulte d'une charge en Varroa qui reste trop importante malgré la mise en place d'un traitement par lanières à la suite d'une erreur zootechnique (mise en place de cadres à mâles pour piégeage de Varroa mais non retirés, ce qui revient à favoriser la multiplication du Varroa).

Le cas de mortalité en saison d'août est dû à une cause zootechnique.

Les investigations sur les anomalies du couvain ont conclu à une reine vieillissante, un cas de loque européenne et de la loque américaine pour les autres cas.

Focus sur les déclarations et investigations de mortalités hivernales :

- **Motifs de non-investigation des mortalités hivernales :**

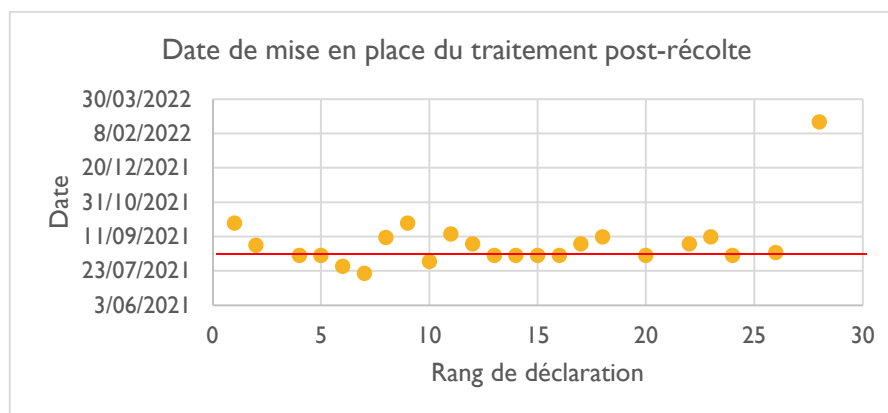


Le nombre important de déclarations pour lesquelles une investigation est impossible (23) montre que malgré notre appel, beaucoup de déclarations ont été faites après que l'apiculteur ait tout nettoyé. Quelques-unes concernent des ruchers d'un même apiculteur dont l'investigation ne peut être faite que sur un rucher (cahier des charges de l'OMAA : une visite gratuite par an et par apiculteur).

Les résolutions téléphoniques correspondent très majoritairement à des gestions de Varroa très insuffisantes voire absentes.

- **Gestion de Varroa dans les déclarations de mortalités hivernales :**

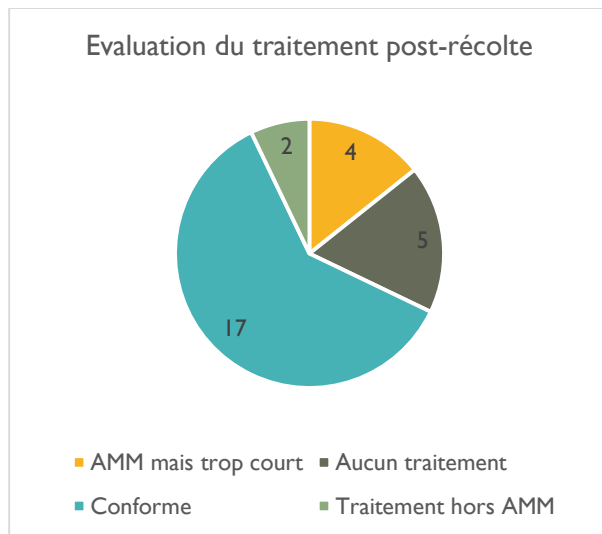
- 1) Date de mise en place du traitement post-récolte



Le trait rouge correspond à la date du 15 août, date limite à laquelle il est conseillé de mettre en place le traitement post-récolte contre Varroa. Nous remarquons que beaucoup de déclarants ont traité trop tardivement, cependant l'analyse de cette donnée sur les années précédentes et

tous motifs de déclaration confondus, montre que ce constat est général au sein des apiculteurs bretons. Cette recommandation est encore trop peu suivie. Elle est d'autant plus importante lorsqu'aucune mesure de limitation de l'infestation n'est mise en place pendant la saison.

2) Evaluation de la gestion de Varroa par le répartiteur



Une grande moitié des apiculteurs ayant déclaré des mortalités hivernales jugées anormales ont mis en place un traitement post-récolte qui a été jugé conforme par le répartiteur. Ce jugement ne tient pas compte de sa date de mise en place, donnée étudiée précédemment.

• **Conclusions des investigations :**

Les conclusions des 5 cas de mortalités hivernales investigués sont :

- 1) Erreur zootechnique + déficit de gestion de Varroa + pression du Frelon asiatique
- 2) Déficit de gestion de Varroa et Loque Américaine
- 3) Ré infestations importantes entre les traitements par Varroa
- 4) Déficit de gestion de Varroa
- 5) Pas encore de conclusions car analyses en cours.

Conclusions des cas d'abeilles mortes devant les ruches de janvier et mars :

Tous ces cas ont été classés en Mortalité Massive Aiguë car plus de 20 % des colonies étaient atteintes, que les mortalités étaient soudaines et les quantités d'abeilles mortes importantes (jusqu'à plus d'un litre).

Le cas de janvier est dû à une infestation virale du DWV-B (virus des ailes déformées) très importante liée à un défaut de maîtrise de Varroa probablement à cause d'une résistance au traitement mis en place. **Pour information, pour mettre en évidence une résistance, aucun traitement n'étant efficace à 100 %, il est indispensable de disposer d'une évaluation de la charge parasitaire avant et après traitement,** ce n'était pas le cas ici.

Les quatre cas de mars sont liés et encore en cours d'investigation (analyses en attente).